

24^{EME} RENCONTRE DES GESTIONNAIRES ET DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

*ANCIENNEMENT RENCONTRE DES PRODUCTEURS -
DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE*

COMPTE RENDU

11 JUILLET 2023 – BIPOLE COLMAR

Rédacteur : APRONA – Sophie Leblanc

PROGRAMME

Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Sécheresse : partage d'expériences

Julien LABETH, Chargé de mission Protection de la ressource et Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération

Patrick BARBIER, Muttersholtz

Sécheresse : observations, réglementation, plan sécheresse

Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA

Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA

Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse

Point d'actualité métabolites

Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est

Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA

Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Carine FELIX et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est

Clôture

Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

DOCUMENTS JOINTS

Tous les documents sont mis en ligne et téléchargeables sur le site internet de l'APRONA : <http://www.aprona.net/FR/nos-missions/presentation-de-la-ressource-en-eau/preservation-de-la-ressource-en-eau-potable.html>

- Compte-rendu et liste des participants en annexe.
- Diaporamas (SAGE, RGE, APRONA, ARS, DDT, AeRM , M2A, Muttersholtz).

Prochaine réunion des producteurs d'eau : **automne 2023**

INTRODUCTION

PRESIDENTE DE LA CLE DU SAGE INR - ODILE UHLRICH-MALLET

Cette 24^{ème} réunion des Producteurs Distributeurs d'Eau est présidée par Madame Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE III-Nappe-Rhin. Elle est organisée avec l'appui technique de l'APRONA au titre du partenariat SAGE/APRONA et avec l'appui de Stéphanie GRIES, chargée de mission Captages à la Région Grand Est.

Madame UHLRICH-MALLET annonce le changement de nom de ces rencontres et que désormais il faut parler de **Gestionnaires et Distributeurs d'Eau Potable**.

Cette édition porte principalement sur le thème de la sécheresse.

SECHERESSE : RETOURS D'EXPERIENCES

JULIEN LABETH ET DENIS PARMENTIER, M2A ET PATRICK BARBIER, COMMUNE DE MUTTersholtz

Voir diaporamas

La parole est donnée à 2 collectivités du périmètre du SAGE III Nappe Rhin pour faire part de leurs actions concrètes sur le terrain en matière de gestion quantitative de l'eau dans le contexte de sécheresse.

Patrick BARBIER pour la commune de Muttersholtz, rappelle que le lien entre irrigation, rabattement du niveau de la nappe phréatique et baisse du niveau d'eau des cours d'eau a été clairement montré dans l'étude GESEAU du BRGM. Dans ce contexte il est difficile d'imposer des restrictions d'usage de l'eau aux habitants.

Il n'y a pas de problème d'alimentation en eau potable sur le territoire.

Plusieurs actions ont été réalisées pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols :

- Désimperméabilisation de certaines zones avec mise en place d'enrobé filtrant
- Plantation d'arbres et création de noues plantées
- Ruelles sans macadam avec surface filtrante et herbe par endroits

Plusieurs de ces projets ont été financés en partie par l'AERM. Ils permettent également de renouer le contact avec la nature (notamment pour les enfants des écoles).

D'autres projets de désimperméabilisation de voiries et de places sont prévus.

Des travaux sont également engagés avec la LPO en faveur de la biodiversité : plantation haies, de bandes enherbées, création de mares.

Au moment d'un départ à la retraite d'un agriculteur exploitant des terrains agricoles communaux, la commune peut décider de la réattribution des terres : en conserver une partie pour la plantation de haies et faire un bail rural à clauses environnementales pour le reste, ce qui permet de garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Un recalibrage des cours d'eau phréatiques a également été réalisé (installation de banquettes) pour rétrécir la section du lit et ainsi conserver une lame d'eau plus importante en cas de sécheresse. Cette solution a bien sûr ses limites. Les cours d'eau phréatiques sont un indicateur visible de la sécheresse, mais d'autres secteurs souffrent, comme les vergers ou les cultures non irriguées.

L'opération « un carré pour la biodiversité » incite les particuliers à conserver une partie de leur jardin sans intervention, ce qui est favorable à la biodiversité mais permet aussi de mieux conserver l'eau dans le sol.

Discussions

- Odile UHLIRCH-MALLET témoigne du fait qu'il est difficile de changer les habitudes des agents communaux, de les faire adhérer à ces nouvelles façons de gérer les espaces. L'acceptation de créer des noues par exemple peut être longue mais en générale une fois en place, elles sont perçues très positivement.
- Sophie LEBLANC demande si des aides sont également prévues pour l'entretien des haies. Leur plantation est financée mais généralement pas leur entretien ce qui peut être un frein à leur développement. Patrick BARBIER explique qu'il n'y a effectivement pas d'aides prévues mais des solutions peuvent se trouver : l'entretien peut se faire avec les agriculteurs qui peuvent en contrepartie récupérer le bois. L'entretien des saules taillés en têtard se fait, gratuitement par une entreprise qui récupère les branches pour faire des fascines. Stéphanie GRIES fait remarquer que la Région Grand Est a élargi l'AMI filières agricoles favorables à la ressource en eau à un volet quantitatif expérimental, avec des cultures à bas besoin en eau , ou en lien avec l'agroforesterie (valorisation des produits de la taille, développement de modèles économiques). Une mesure FEADER pour l'agroforesterie va être lancée en juillet/août 2023.

Mulhouse Alsace Agglomération fait part de son expérience de :

- Mesures d'économie d'eau
 - Financement de Flash irrigation : La Chambre d'Agriculture a été missionnée par M2A depuis 2021 pour réaliser des flashes irrigation spécifiques au territoire, afin d'optimiser les irrigations, ce qui s'est traduit par 1 et 2 tours d'eau économisés par les irrigants
 - Sectorisation et recherche de fuites : l'analyse des volumes d'eau distribués par secteurs est un outil qui permet un suivi du réseau d'eau potable dans la perspective de lutte contre les pertes. Le rendement du réseau est passé à 87.80% en 2022
 - Communication auprès des usagers pour les économies d'eau via l'application EauPla. Le suivi des consommations permet aussi d'alerter directement les usagers en cas de consommation anormale (fuite potentielle)
- Mesures de sécurisation de l'AEP
 - Remise en route du PVH3 (champ captant de la Hardt) pour sécuriser les approvisionnements en cas de nécessité
 - Barrage de Michelbach : sa gestion a été adaptée au contexte climatique. Un second barrage est à l'étude (Michelbach amont)
 - Diagnostic des conduites maitresses au risque de rupture (financement AERM 70%). L'idée est d'établir un programme de renouvellement adapté et non systématique.
 - Projets en cours :
 - Evaluation de la ressource sur le bassin versant de la Doller
 - Schéma directeur production, adduction et distribution

Discussions

Odile UHLIRCH-MALLET demande aux communes si elles se sont aussi lancées dans la recherche de fuites :

- La Comcom du pays de Ste Odile a un système de suivi et d'alerte.
- Le SDEA fait de la télé-relève en fonction de la typologie des réseaux. Un système de la télé-relève interopérable a été développé. La recherche de fuite se fait plutôt sur le réseau que du côté des particuliers.
- Lionel GRESSE fait remarquer que les actions de repérage de fuites dans les lycées de la Région Grand Est a permis de grosses économies.

- François CHATIN précise que le réseau de Colmar est en bon état et que les problèmes se situent davantage au niveau des branchements. Il annonce également la mise en place d'un showroom pour présenter les alternatives techniques pour la gestion des eaux pluviales d'ici 2024.

Ludovic BOISE demande si tous les agriculteurs bénéficiaires du flash irrigation sont sur le même système agricole. Julien LABETH précise qu'il concerne une vingtaine d'agriculteurs producteurs de blé et maïs. Cette demande à la chambre d'agriculture a été faite pour avoir un conseil spécifique et adapté au bassin versant de la Doller.

SECHERESSE : OBSERVATIONS, REGLEMENTATION, PLAN SECHERESSE

SOPHIE LEBLANC, APRONA, CHRISTOPHE KIMMEL, DDT 67 ET PASCAL VAUTHIER, AERM

Voir diaporama

Le **bilan de l'été 2022** montre que les valeurs minimales des niveaux de la nappe étaient particulièrement basses du nord au sud de l'Alsace et plus particulièrement dans le Ried. 2022 apparaît au 2e rang des années les plus sèches après 76. Pour la région du Ried, 2022 est l'année la plus sèche jamais observée.

L'APRONA développe **des outils de prévisions** des niveaux piézométriques, basés par exemple avec le modèle PASTAS sur le traitement statistique des chroniques antérieures.

Les résultats de la simulation des très basses eaux pourraient être améliorés en ajoutant le paramètre « prélèvements ».

La connaissance actuelle des volumes prélevés dans la nappe n'est pas assez précise. Seuls les volumes actuels sont connus pour les usages agricoles, industriels et eau potable.

L'APRONA travaille à la mise en place d'un « **Observatoire des Prélèvements en Eau** » en Alsace permettant d'améliorer la connaissance de la saisonnalité et de la localisation de ces prélèvements :

Pour cela l'APRONA va collecter des données des volumes prélevés en Alsace à un pas de temps idéalement hebdomadaire pour les 3 usages. Ces données permettront d'optimiser les outils de prévisions des niveaux piézométriques et seront diffusées sur le site de l'APRONA une fois anonymisées et regroupées par zones géographiques (département, commune, masse d'eau...). La transmission des données sera encadrée par une Convention de mise à disposition des données. La participation à ce projet est basée sur le volontariat, elle permet de valoriser des données déjà collectées, d'anticiper sur la réglementation et les tensions sur la ressource et de protéger une ressource partagée, la biodiversité et les écosystèmes dont nous dépendons.

Discussions

Julien LABETH se demande ce qui est fait pour approcher les agriculteurs.

Sophie LEBLANC indique que pour l'instant, les premiers contacts se sont focalisés sur l'industrie et les collectivités.

Face aux situations de sécheresse, les élus jouent un rôle important.

- Rôle du maire en matière d'approvisionnement en eau potable :
La responsabilité de l'Etat est exercée via les arrêtés cadres et les arrêtés sécheresse. Le maire peut prendre des dispositions complémentaires plus strictes s'il le juge nécessaire. Les agents de police municipale peuvent faire des contrôles.
L' élu est le bon interlocuteur pour faire passer les messages vers les particuliers.
- Rôle du maire sur la connaissance des prélèvements domestiques dans le milieu naturel.
Beaucoup de forages privés existent, sans forcément être connus des autorités. Une déclaration en mairie (ou maintenant en ligne) est obligatoire pour les forages prélevant moins de 1000 m³ / an. En réalité peu de déclarations sont faites.

Discussions

- Le manque de déclarations étant certainement dû à la peur des interdictions ou de taxes, pour Christophe KIMMEL une piste serait de le prévoir et le préciser dans le règlement des communes.
- Julien LABETH fait remarquer que les mairies ne semblent pas équipées pour gérer les déclarations. Une base de données globale nationale serait intéressante pour avoir une connaissance plus exhaustive des points de prélèvements.

Une proposition est faite pour améliorer la connaissance des puits domestiques : annexer la déclaration au moment de la demande de permis de construire et lors de la vente du terrain.

- Denis PARMENTIER regrette que la gestion des puits agricoles ne soit pas assez efficace et que les autorisations soient gérées puits par puits et non de façon globale pour un agriculteur. Christophe KIMMEL précise que l'Etat fait son travail même si parfois on pourrait espérer des résultats plus rapides.

Le Plan Sécheresse de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'inscrit dans un contexte d'augmentation des besoins en eau, consécutif à l'augmentation des températures et à la diminution des quantités d'eau disponibles pour les milieux aquatiques (- 15% depuis 2015). Les impacts sur l'AEP, l'agriculture, la production d'énergie et l'industrie sont importants.

L'AERM a défini des zones fragiles et prioritaires (qualité de l'eau, baisses significatives des débits, forte pression des prélèvements) qu'elle accompagne. Jusqu'à la fin de l'année 2023, le champ d'éligibilité des aides et/ou le niveau d'intervention de l'Agence de l'eau est élargi afin de déclencher une mobilisation massive de projets, et ainsi concourir à la prévention de nouveaux épisodes de sécheresse à venir.

Le Plan Sécheresse prévoit 18 mesures d'accompagnement spécifiques :

- 9 mesures pour l'eau potable visant à réduire les prélèvements dans le milieu afin de garantir des quantités d'eau disponibles suffisantes lors de prochains épisodes de sécheresse



- 3 mesures pour l'assainissement pour réduire les pressions sur le milieu, en particulier sur des cours d'eau déjà dégradés, dans des situations difficiles.

Accélérer l'assainissement pour ne plus pénaliser les cours d'eau en situation d'assec

Des mesures pour agir rapidement



Élargissement des bénéficiaires
De 60 à 80% d'aides pour les 1^{ers} assainissements situés sur des cours d'eau en assec 2022

+ 20 points
Taux d'aides bonifié pour l'implantation de zones de rejets végétalisées en aval de la station d'épuration

Déplafonnement de l'assiette de travaux pour les projets d'assainissement prioritaires

- 1 mesure pour l'eau et la nature en ville

Faire davantage de place au végétal

+1,5 M€

Pour les plantations (haies...) sur les bassins versants à risque de coulées d'eaux boueuses, notamment ceux fortement touchés par la sécheresse estivale 2022

- 2 mesures pour les acteurs économiques

Nouvelle disposition



FINANCEMENT D'OUVRAGES D'ÉPURATION, NON PRIORITAIRES, si situés sur des cours d'eau ayant connu des situations d'assec ou d'étiage très sévères 2022

Aide de 40 à 60%

Nouvelle disposition

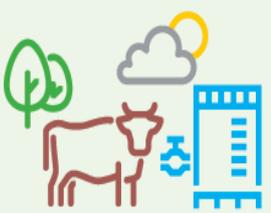


FINANCEMENT D'ÉTUDES ET TRAVAUX en cas de substitution d'un prélèvement dans une ressource fragile

Aide de 40 à 60%

- 2 mesures pour les acteurs agricoles

Nouvelle disposition



Soutien à la mise en place d'ouvrages de rétention d'eau pluviale de faible capacité pour l'abreuvement du bétail

Nouvelle disposition



Financement des mesures agro-environnementales climatiques « maintien de l'herbe » et « remise en herbe » et des investissements de gestion de l'herbe dans les secteurs cibles

80%

Taux d'aides pour des projets expérimentaux favorisant une évolution des pratiques (agroforesterie, semences herbagères plus résilientes et/ou plus sobres en eau, cultures favorisant la matière organique des sols...)

- 1 mesure pour les milieux naturels



Le Plan Eau du gouvernement prévoit 53 mesures qui s'articulent autour de 3 axes :

- Sobriété des usages pour tous les acteurs
- Optimisation de la disponibilité de la ressource
- Préservation de la qualité de l'eau

Il sera financé par les Agences de l'eau à hauteur de 475 M€ /an.

Il a pour objectif de faire 10 % d'économies d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030.

De nombreuses mesures du 11^{ème} programme actuel répondent aux attendus du plan Eau gouvernemental.

Des précisions sur les modalités d'application seront faites courant 2024.

50 M€/an supplémentaires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.

La mise en œuvre du 12^{ème} programme suppose une augmentation des redevances à venir.

Discussions

Lionel GRESSE précise que la Région Grand Est accompagne également les projets de désimperméabilisation, récupération d'eau...Le lien ci-dessous renvoie vers le dispositif régional complémentaire du plan sécheresse AERM :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/anticiper-manque-eau-et-secheresses/>

POINT ACTUALITES POLLUANTS

JULIETTE MOUQUET-FAYE, ARS ET SOPHIE LEBLANC, APRONA

Voir diaporama ARS

La directive européenne 2020/1884 du 16 décembre 2020 (directive européenne « eau potable ») a été transposée en droit français en janvier 2023. Elle entraîne les évolutions suivantes :

- Les usages de l'eau potable et de l'eau non potable sont précisés, ce qui permet une certaine ouverture pour l'usage d'eau non potable pour certains usages. Décret à venir.
- Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) deviennent obligatoires, dès 2027 pour la « zone de captage » et 2029 pour le PGSSE complet. Ils seront à mettre à jour tous les 6 ans.
- De nouvelles exigences de qualité des eaux distribuées. Les seuils pour le plomb, chrome, antimoine, bore et sélénium sont revus.

De nouveaux paramètres seront à rechercher à partir de 2026 :

- SPD = Chlorates (0,25 mg/l), chlorites (0,25 mg/l), acides haloacétiques (somme de 5: 60 µg/l)

- PFAS (somme de 20: 0,1 µg/l)
- Bisphénol A (2,5 µg/l)
- Uranium chimique (30 µg/l)
- Microcystines (total 1 µg/l)
- De nouvelles exigences de qualité et des eaux brutes. Les seuils pour le bore et sélénium sont revus.
De nouveaux paramètres seront à rechercher à partir de 2026 :
 - PFAS (somme de 20 molécules, 2 µg/l)
 - Nickel (20 µg/l)
 - Fluor (1,5 mg/l)
- De nouvelles modalités du contrôle sanitaires seront appliquées en 2026
- La surveillance par les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) est réaffirmée
- Les conditions dérogatoires aux limites de qualité sont restreintes à 2 X 3 ans dès 2023
- La protection des captages est renforcée : si un captage est déclaré « sensible », un plan d'actions doit être appliqué

Discussions

Julien LABETH s'interroge sur la capacité des laboratoires à faire les analyses demandées et sur la qualité des résultats.

Juliette MOUQUET-FAYE : Pour les PFAS par exemple, le Laboratoire d'hydrologie de Nancy (LHN) est le seul laboratoire national de référence. Les autres ne sont pas accrédités.

Point sur les métabolites qui ont été dans l'actualité depuis le début de l'année.

Un rappel est fait des résultats mesurés lors du précédent inventaire ERMES 2016.

Les PolyFluoroAlkyleS ou composés perfluorés ou PFAS, utilisés pour leurs propriétés hydrofuges, oléofuge, anti-salissantes, ignifugeantes et imperméabilisantes, sont quantifiés sur 80% des points mesurés sur la nappe d'Alsace et 7.8% des points des aquifères du Sundgau. Moins de 10 points sur les 529 mesurés dans la nappe d'Alsace dépassent les valeurs sanitaires allemandes (prises comme références).

Le **projet ERMESii** (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux de Surfaces et Souterraines du Rhin Supérieur avec Instrumentation Innovante) commencé en 2022 prévoit de faire un nouvel inventaire des micropolluants de la nappe (axe 1). Un second axe, concerne l'étude des apports en polluants apportés par les stations d'épuration.

Le volet 1 de cet axe 2 prévoit la réalisation d'analyses non-ciblées (ou NTS pour Non-Target-Screening) Ainsi que la prise d'échantillons intégratifs passifs (EIP).

Le volet 2 doit permettre d'évaluer l'impact des apports en micropolluants par les cours d'eau.

Le volet 3 vise à établir le profil chimique de la pollution disséminée par les STEU.

Pour le **Chlorothalonil** (qui n'a pas pu être pas présenté faute de temps en réunion mais est résumé ci-dessous) :

Le Chlorothalonil est un fongicide interdit en France depuis 2020. Son métabolite Chlorothalonil SA R417888 a été détecté sur 85% des points de mesure et quantifié sur 14% des point. Un seul point à Riedisheim dépasse la limite de qualité de 0.1µg/l.

Cette partie n'a pas pu être présentée lors de la réunion, faute de temps. Ci-dessous est présenté un résumé du diaporama prévu et joint en annexe.

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** poursuit le travail d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le Grand Ried. La volonté de la CLE est de tendre vers une gestion durable de la ressource dans le Grand Ried, en vue d'y préserver les cours d'eau phréatiques (enjeu prioritaire du SAGE ILL-NAPPE-RHIN). Des Étude du potentiel de recharge de la nappe à partir des cours d'eau et des possibilités de restauration des cours d'eau ont été réalisées. Une analyse économique et financière du territoire est programmée. Une meilleure connaissance des prélèvements est nécessaire.

Une cérémonie de remise des labels SAGE s'est déroulée le 25 mai 2023 à Mulhouse. Les projets récompensés sont :

- Création d'une filière de silphie valorisée en méthanisation – SDEA,
- Suivi environnemental du plan d'eau de compensation de Plobsheim – Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Remise en eau et restauration du Canal de Saint Hippolyte – Région Grand Est
- Renaturation de l'Eberbach – SDEA
- Mulhouse Diagonales, de l'Ill vers la nappe – Ville de Mulhouse et Rivières de Haute Alsace

La CLE organisera un colloque d'ici fin 2023 sur l'infiltration des eaux pluviales.

La convention SENS 2027 (Solutions Eau Nappes d'Alsace et du Sundgau) poursuit les actions engagées depuis 2018.

Le périmètre évolue et concerne désormais 51 captages cibles (nappe phréatique d'Alsace, nappe du Bastberg, aquifères du Sundgau). La liste de molécules cibles est également revue.

Les objectifs de la Convention SENS 2027 sont :

- Au niveau des nappes :
 - Moins de 20% de points de suivi avec teneurs en herbicides et métabolites supérieures aux seuils DCE
 - Objectifs Ecophyto : -50% phytosanitaires en 2025
 - Viser 25% de cultures à bas niveau d'impact
 - 18% de SAU en BIO
- Au niveau des captages cibles :
 - Aucun captage cible avec teneurs en herbicides autorisés et métabolites supérieures aux seuils DCE
 - Minimum - 50% utilisation des herbicides en 2027
 - Viser 35% de cultures à bas niveau d'impact
 - 20% de la SAU en bio

De nouveaux partenaires rejoignent la Convention :

- Collectivités concernées par des nouveaux captages cibles :
- Collectivité européenne d'Alsace
- SAFER
- Le SAGE Largue et les SAGE du piémont dans les COPIL locaux

Une journée technique se tiendra chaque année pour échanger, communiquer et valoriser les résultats obtenus.

Le Comité de pilotage du 3 juillet a réaffirmé l'engagement collectif dans le Partenariat. Une validation de la convention SENS 2027 doit encore se faire dans les instances des partenaires. La signature officielle de la convention et journée technique annuelle est prévue pour cet automne (date prévisionnelle 6 décembre).

CONCLUSION

PRESIDENTE DE LA CLE DU SAGE INR - ODILE UHLRICH-MALLET

Madame Uhlrich-Mallet remercie l'INRAE pour la mise à disposition de la salle et l'APRONA pour l'organisation de cette réunion.